

***BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATIONS***

**Le bilan
de GESTION**

1983 - 1989

1983 - 1989 BILAN DE GESTION

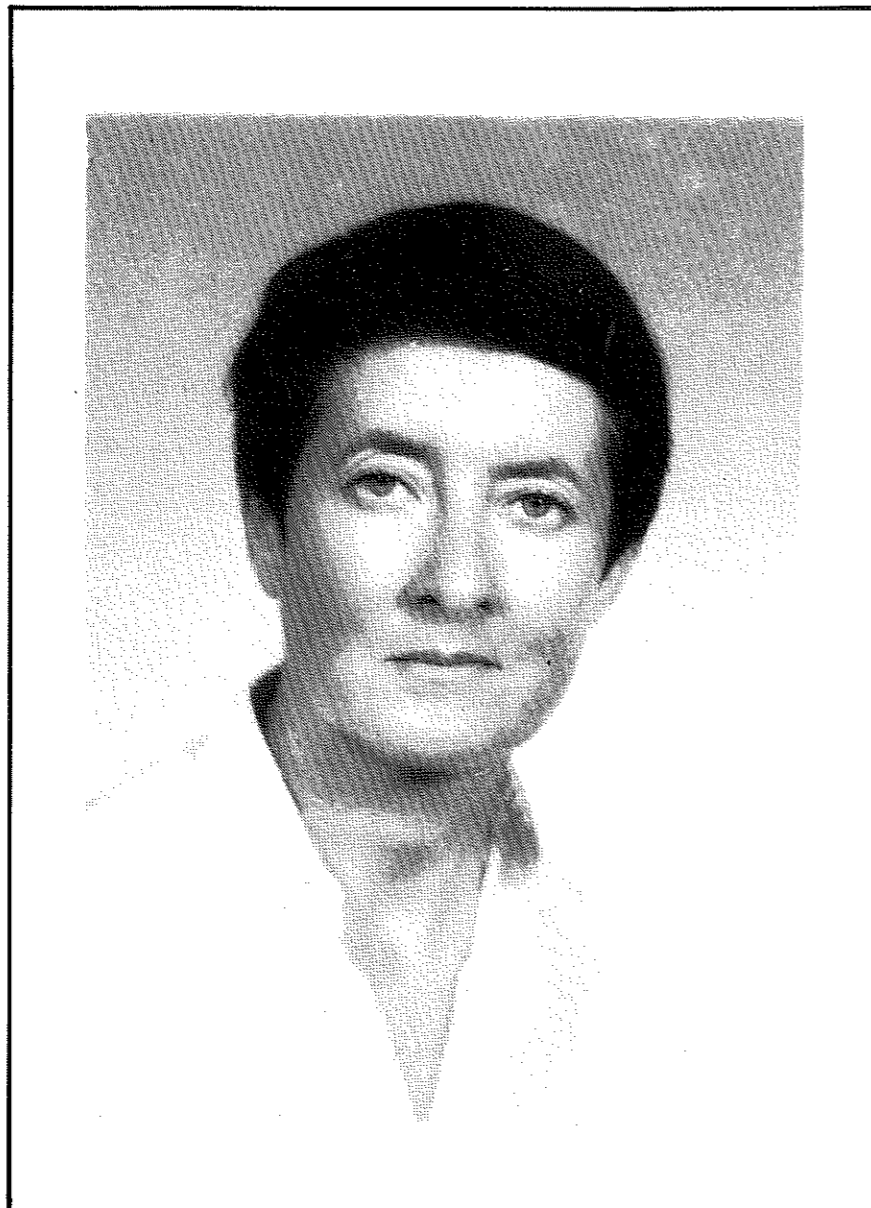
COMPTE RENDU DE GESTION

VALENCE EN BRIE

Habitants : 495
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton :
Le Chatelet en Brie
Arrondissement :
Melun
Département :
Seine et Marne
18^{ème} EDITION

**REDACTION-DOCUMENTATION
DIFFUSION
MAIRIE**
Directeur : Anne-Marie REDON
Rédacteur : Daniel REDON
Commission Presse
J. Beaudenon - C. Jacquet
P. Couturier - C. Petit

PHOTOS :
Le Parisien
République Seine et Marne
La délivrance
Claude PETIT
DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



Compte-rendu de Gestion

Alors que notre mandat touche à sa fin, considérant le chemin parcouru depuis MARS 1983, il appartient au MAIRE, comme c'est l'usage, de dresser le **tableau du travail accompli en commun au cours de ces 6 dernières années.**

La **décentralisation** a eu pour premier objet de rapprocher le pouvoir des citoyens. En particulier, le pouvoir de gérer les affaires qui les concernent directement. Avec la décentralisation, dans les communes, les élus sont amenés à exercer de **nouvelles responsabilités** et à affronter de nouveaux problèmes. La fonction n'en est que plus passionnante mais aussi plus difficile à assumer.

La décentralisation implique l'exercice effectif de pouvoirs nouveaux, de responsabilités nouvelles. Les élus doivent comprendre qu'ils doivent désormais **gérer leur collectivité comme une entreprise.** Qu'est-ce, qu'une collectivité locale ? C'est un budget avec des recettes et des dépenses. L'élu doit savoir faire des choix à travers la capacité contributive des contribuables. Les élus ont le devoir de prévoir l'avenir.

METHODE DE TRAVAIL

I- INFORMATION

Depuis 1983, un effort particulier a été fait pour informer les habitants, grâce à notre **bulletin communal, "LE VALENÇOIS"** diffusé 3 fois par an. Bulletin financé par la publicité, il ne coûte rien à la commune. Ce bulletin représente un travail considérable. Il est impossible de dire le nombre d'heures passées pour la rédaction des articles, la mise en page etc.

Ce bulletin créé, conçu et réalisé par **quelques-uns** (la commission comprend 6 personnes (1)) permet de vous informer. Vous pouvez suivre la gestion communale puisque **les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal** y sont reproduits, ce qui prouve que nous n'avons rien à cacher. La légalité y est observée scrupuleusement. Vous avez pu constater que nous faisons souvent références aux textes.

Loin d'être parfait, nous en avons conscience, il y a toujours mieux à faire... ce bulletin est le "fruit" et le "reflet" de notre travail

Personnellement, comme je l'ai déjà dit, je prépare chaque réunion du Conseil Municipal et je rédige chaque compte-rendu (ce qui représente quelques heures de travail...) **je participe activement** à la rédaction de ce bulletin.

II- PARTICIPATION

La Municipalité a ouvert ses commissions à des membres hors Conseil Municipal, ce qui permet à des habitants non élus

(1) Mesdames BEAUDENON - JACQUET-COUTURIER - Mrs PETIT - REDON et moi-même

de s'intéresser à la vie de la commune et d'émettre des suggestions. Tous ceux qui ont voulu nous aider à animer la vie du village ont pu participer. A ma connaissance, aucune personne ne s'est vue refuser l'accès à une commission. Bien au contraire, nous avons toujours accueilli chaleureusement "les nouveaux". Il y a tant à faire... Commissions : Sociale - Bâtiments - Travaux neufs - Finances - Voierie - Eau - Bois - Chemins - Cimetière - Entretien - Bulletin Municipal.

Les diverses commissions extra-municipales sont ouvertes à toutes celles et à tous ceux - anciens comme nouveaux habitants - qui sont parties prenantes, à titres divers. En 1983, la commission extra municipale "Sports - fêtes - animation" s'est intégrée à V.A.L.C. (Valence, Animation, Loisirs, Culture) afin de ne pas se concurrencer et travailler dans le même sens.

Rien ne peut se faire sans la **participation effective** des Valençois eux-mêmes. On n'impose pas la joie de vivre, le désir de créer et de communiquer, on se met à son écoute, **on l'aide**, on lui donne les moyens d'exister, de se développer, mais en lui garantissant son **indépendance**, son originalité.

La **MAIRIE** est la **maison de tous**, où chacun peut venir exposer ses problèmes. La Mairie est avant tout la maison commune, le foyer de la vie municipale. La Mairie doit être l'endroit où chaque habitant de la commune se sent chez lui, accueilli, guidé, conseillé. Les habitants doivent sentir que nous prenons leurs problèmes en compte.

Le **SECRETARIAT de MAIRIE** - Téléphone 64.31.81.35 - est assuré par Madame GRIMOIN. Le bureau est **ouvert** tous les jours, le matin de 11 h à 12 h sauf le mercredi, l'après midi de 15 h à 18 h sauf le vendredi. Vous pouvez **téléphoner** à la Mai-

rie dès 9 h et 14 h (sauf mercredi matin et vendredi après-midi).

Aux heures de fermeture, un **répondeur** simple sur le poste téléphonique de la Mairie indique les heures d'ouverture et les principaux numéros, en cas d'urgence : Pompiers - Samu - Gendarmerie - Commissariat.

Dans les communes rurales, le **MAIRE** ou les **ADJOINTS** sont **permanents**. Ils sont à la disposition de tous. Le **MAIRE** doit être à **l'écoute** des besoins des habitants. Il est en permanence à la disposition de ses administrés qui souvent même viennent le voir chez lui. Il doit être toujours prêt à rendre service. Travaillant, dans la journée, les 3 adjoints, très disponibles, peuvent être contactés. Ils peuvent **suppléer** le **MAIRE** en cas d'absence, d'empêchement de ce dernier. En application de l'art. 122-11 du Code des Communes, délégation de **pouvoirs** a été donnée par le **MAIRE** aux 3 **ADJOINTS** en cas de besoin et ce, dès la réunion du 28.4.1983.

Une **permanence** du **MAIRE** ou des **ADJOINTS** est assurée le **SAMEDI MATIN** de 10 h à 12 h sauf les mois de **JUILLET** et **AOUT**.

Le **MAIRE** reçoit :

- le lundi de 16 h à 18 h à la **MAIRIE**
- le samedi et éventuellement le dimanche, même sans rendez-vous.

Il est utile de temps en temps de "faire le point".

Certaines **conditions** sont nécessaires, me semble-t-il (par ces propos, je n'engage que moi), pour exercer un mandat municipal :

- 1 - être totalement **désintéressé**, car la fonction coûte pour un Maire ou un Adjoint, malgré l'indemnité que nous per-

cevons (1.400 Frs par mois pour un Maire de l'importance de notre commune - 495 habitants - et 50 % de cette somme pour un adjoint) et surtout ne pas vouloir "profiter" ou "tirer profit" de la fonction.

Or, je puis certifier que notre équipe est totalement désintéressée. La preuve en est : durant ces 6 années de mandat (1983-1989) le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux n'ont demandé aucun remboursement de frais - transports ou autres - comme l'y autorise l'art. L.123-2 du Code des Communes.

- 2 - N'avoir qu'un but : **l'intérêt de la Commune** et de ses habitants. Les intérêts personnels doivent passer après. Pour défendre les intérêts communaux, on peut, d'ailleurs, être amenés à se facher avec ses amis... lorsqu'ils ne sont pas assez compréhensifs, ce qui fut le cas pour moi, Maire.

- 3 - Etre assez **disponible** car les réunions peuvent être fréquentes, surtout en début de mandat.

- 4 - Etre très **organisé** et avoir de **l'ordre** car la "paperasserie" administrative ne manque pas...

Ensuite entrent en jeu les qualités humaines ou les défauts, propres à chaque être humain et qui font que chacun gère selon son tempérament - ses qualités - ses défauts car nul n'est parfait...

Selon Monsieur le Sénateur Maire Paul SERAMY (1) : "le mandat de **MAIRE** est l'un des plus exaltants car il nécessite des efforts, des compétences et des sacrifices..."

Pour avoir travaillé, j'ai **beaucoup travaillé**, les adjoints également n'ont pas ménagé leur temps et leur peine. Chaque membre du Conseil Municipal a joué son rôle, selon ses possibilités.

Ce sont des **milliers d'heures** qui ont été

(1) Homme que j'admire beaucoup

consacrées à cette fonction. il suffit de lire le résumé des comptes-rendus d'activités dans chaque bulletin pour s'en convaincre.

- En 1983 du 18 mars, élue **MAIRE** au 30 décembre
- 116 réunions ou rendez-vous**
- En 1984
- 137 réunions ou rendez-vous**
- En 1985
- 99 réunions ou rendez-vous**
- En 1986
- 114 réunions ou rendez-vous**
- En 1987
- 136 réunions ou rendez-vous**
- En 1988
- 136 réunions ou rendez-vous**
- Soit au total
- 738 réunions ou rendez-vous**

La fonction de **MAIRE** est "**passionnante**" et **enrichissante intellectuellement** car tellement variée. J'ai vécu ces 6 ans avec **passion**.

Le **seul problème** : **tenir physiquement** surtout la première année qui fut pour moi, très dure. Les femmes sont plus faibles sur ce point... c'est évident. Avec 3 heures de transport par jour, (Valence-Paris : train et voiture) - obligations professionnelles - familiales... mais je pense sincèrement que si la fonction n'est pas accomplie avec plaisir, avec le maximum de cœur, il est préférable de laisser la place à quelqu'un d'autre.

Une des caractéristiques de cette fonction : il y a toujours du travail... et toujours des soucis. Un problème vient d'être solutionné, un autre surgit et c'est sans fin...

La fonction permet d'aborder tous les domaines. Lorsque je ne connais pas un problème, je dois l'étudier car ne je détiens pas la science infuse, hélas, mais il est certain que d'avoir fait des études aide considérablement. La compréhension des textes - parfois ardu - est plus rapide et la mémoire est entraînée chaque jour (la mémoire se travaille, c'est évident).

Tenir physiquement mais aussi **morale-**ment, ce qui suppose un bon équilibre pour pouvoir "encaisser" les coups-bas, les affronts, les méchancetés, les mesquineries (appelez cela comme vous le voulez) de "certains" qui restent anonymes.

Nous pourrions, à ce sujet, philosopher sur la thèse de Jean-Jacques ROUSSEAU: "l'homme nait bon, c'est la société qui le corrompt"... Personnellement, je n'y crois pas.

Fort heureusement, ceux qui m'ont éduquée et les événements de la vie m'ont fait acquérir une grande philosophie. J'ai appris, très jeune, à mettre chaque chose à sa place et à ne rien dramatiser. A n'attacher de l'importance qu'aux choses qui en valent la peine.

REALISATIONS - ACHATS - TRAVAUX EFFECTUES 1983-1989

- REALIMENTATION EN EAU POTABLE -

Trouver de l'eau était devenu primordial.

Problème qui n'était pas nouveau puisque, déjà, en 1976, année de la sécheresse, nous avons failli manquer d'eau.

Les 4 forages effectués précédemment s'étaient soldés par des échecs, 1 m³ heure, heureusement, le 5ème forage fut positif. La meilleure solution eut été d'aller chercher l'eau à la Seine. En raison du coût élevé des travaux, 5.000.000 Frs, cette solution n'était réalisable que par un regroupement de communes en Syndicat mais je me suis heurtée au refus des 3 communes qui auraient pu être intéressées. Nous avons donc dû exploiter notre 5ème forage en maintenant le captage ancien.

Coût des travaux : **1.005.400,40 Frs H.T.** avec 723.038,00 Frs de SUBVENTIONS soit 72 %

(Je me suis longuement expliqué sur ce sujet dans différents VALENÇOIS N° 9 -11 et 14).

- ACQUISITION DE L'ANCIEN PRESBYTERE -

Pour 285.000,00 Frs avec 1/2 de SUBVENTIONS... L'affaire du siècle... immeuble au centre du village - 1417 m² répartie en 1022 m² de jardin et 395 m² de sol.

- SUR LE PLAN MUNICIPAL -

Conservation du patrimoine communal

- Entretien des bâtiments communaux -

- L'église

- clocher
- toiture
- vitraux
- électricité

- Salle polyvalente

- chauffage
- plafond (qui avait été endommagé par la neige)
- protection contre la neige sous les tuiles - face nord de la toiture
- rideaux (scène - baies)
- entretien (dont peintures des annexes)
- clôture des bâtiments communaux

- Mairie

- peintures : intérieur - extérieur
- lecteur de microfiches
- photocopieur
- machine à écrire
- mur P.T.T. consolidé

- Monument aux morts

- entretien (peintures)

- Ecole

- branchement au tout à l'égout
- rénovation des sanitaires
- cour
- peintures : extérieures
- bruleur

- Cimetière

- entretien

- Voierie

- trottoirs en bordure de la R.N. 105
- trottoirs Rue Pelle
- trottoirs 6 Place de l'Eglise
- réfection Place de l'Eglise
- réfection Rue du Presbytère
- réfection Rue Cros
- réfection Rue Dessonnes
- réfection Rue des Fours à Chaux
- réfection Rue Parquet (1 partie)
- réfection virage Rue Pelle - Rue Parquet
- Achat d'une tondeuse, d'un tracteur, d'une tonne à traiter, d'une lame-

neige

- Entretien des chemins communaux

Lutte pour leur sauvegarde (chemin des Fortelles - Chemin de Champigny). J'ai moi-même assuré la défense des intérêts de notre commune et nous avons obtenu gain de cause.

- Assainissement

- Rue du Presbytère
- Tampons - siphons anti-odeurs sur la RN 105
- A la station d'épuration
 - dessableur
 - buses - chemin
- Remise en état de l'armoire électrique
- Vanne murale à la station de relevage des eaux usées Rue E. Parquet
- Eclairage, lampes supplémentaires Rue des Bordes et Rue des Fours à Chaux
- Bouche incendie Place de l'Eglise
- Entretien courant par les employés communaux dont grille de l'école - grille du cimetière - panneau affichage
- Les bandes blanches sur la place de l'Eglise sont repeintes par un

Conseiller Municipal M. Jacques BLANQUET

- VIE COMMUNALE - NOUVEAUTES -

Depuis 1983, chaque année :

- **LES VOEUX** - sont présentés par le MAIRE à ses collègues du CONSEIL MUNICIPAL, aux employés communaux, aux présidentes et présidents des différentes associations, aux personnes qui aident, d'une façon ou d'une autre, à la gestion communale.

- Une "RENCONTRE" a lieu avec les Nouveaux Habitants, simplement pour faire connaissance.

- Un CONCOURS COMMUNAL des MAISONS FLEURIES est organisé désirant que notre village soit de plus en plus fleuri et plus propre, grâce à l'effort de tous.

- La remise des

- Diplômes de la Famille Française
- Médailles du Travail

- Une SOIREE DANSANTE est organisée pour aider à financer les classes de découverte des enfants.

- Une BIBLIOTHEQUE pour les adultes a été ouverte à la MAIRIE depuis MARS 1985 tenue par nos 2 adjointes Mme BEAUDENON et Mme BERMOND. Elle n'a rien coûté à la commune, alimentée par les dons des adjoints et des habitants.

- Une EXPOSITION de PEINTURES en octobre depuis 2 années consécutives

- SUR LE PLAN SOCIAL -

- En faveur des personnes du 3ème âge -

Comme par le passé, la municipalité invite les "ANCIENS" à un repas amical une fois par an. Les "BONS" des Anciens sont distribués 2 fois par an (14 juillet et Noël).

Nouveauté : A l'occasion de la semaine des personnes âgées, des **brioche**s sont distribuées.

La **GALETTE des ROIS** est offerte chaque année par le **MAIRE** et les **ADJOINTS**.

- Aide - Conseils à tous

Les personnes âgées, tous ceux qui ont eu des problèmes ont pu demander aide et conseil au **MAIRE**, aux **Adjoint**s ou aux **Conseillers Municipaux**, tous toujours prêts à "rendre service".

- **Service de protection maternelle et infantile** -

Passage de la consultation mobile le 1er lundi de chaque mois.

Actes pratiqués, gratuits, correspondant à des **examens de prévention**, chaque dépistage effectué par le Médecin de la consultation donnant lieu à un signalement au Médecin traitant (en accord avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France).

- **SUR LE PLAN SCOLAIRE** -

La **section enfantine** accueille les enfants dès l'âge de 4 ANS (avant : 5 ans), l'école est obligatoire à 6 ANS.

Les enfants vont à la **piscine**.

Depuis 1983, des **cours de musique** leur sont donnés à l'école.

L'INFORMATIQUE est maintenant à leur portée. Dans le cadre des dispositions prises par le Ministère de l'Education Nationale pour permettre aux élèves de primaire une approche de l'informatique, l'école a été dotée par l'Etat en 1985 d'un micro-ordinateur THOMSON T 07 avec lecteur de cassettes, moniteur (écran) et logiciels. Les élèves des C.E.2 et C.M.1 utilisent régulièrement différents logiciels : gestion de la bibliothèque scolaire, création et gestion de fichiers, traitement de

textes et s'initient à la programmation en Logo et en Basic à raison de 2 heures tous les 15 jours. Les enfants se déplacent à PAMFOU à la maison d'enfants équipée d'un nanoreseau.

Et la **grande nouveauté** : l'organisation des **CLASSES de DECOUVERTE** - Pour la première fois, les enfants des CE2, CM1 et CM2 sont partis en classe de neige en MARS 1985, en 1986, en classe de mer en 1987, en classe de neige en 1988 et ils partiront en classe de mer en 1989 (prévu au budget)

Les classes de découverte dont ont bénéficié environ 85 ENFANTS constituent une expérience enrichissante pour les enfants, sur le plan physique, de la santé, psychologique, pédagogique.

Ces séjours sont, pour la plupart des enfants, l'unique occasion d'une prise de contact avec le milieu alpin l'hiver, le milieu marin l'été. Ces séjours leur permettent de connaître les joies du ski ou de la mer et de faire l'expérience, pour beaucoup ce fut la première, d'une vie communautaire avec des camarades sensiblement du même âge.

- **SUR LE PLAN FINANCES** -

Notre **compte administratif** 1987 révèle un excédent de 1.604.975,14 avec 954.465,00 de restes à réaliser malgré tous les travaux qui ont été effectués.

NOS FINANCES SONT DONC SAINES

Certes les **IMPOTS** sont élevés à VALENCE, nous en avons conscience mais nous avons des dépenses impératives importantes et des travaux à réaliser.

Durant ces 6 années de mandat, nous avons augmenté les impôts, sur le **plan communal** de 6 % - 3 % en 1984 - 3 % en

1985, plus la taxe sur les ordures ménagères.

En 1986, 1987, 1988 les taux appliqués aux bases d'imposition n'ont pas été majorés.

Demande maximum de SUBVENTIONS

Exemples : pour notre réalimentation en eau potable nous avons bénéficié de 72 % de subventions (voir VALENÇOIS N° 14). Pour l'achat du presbytère 50 % de subventions (D.G.E. 1987) ont été obtenues. Notre contrat rural doit être financé à 80 %. L'allègement pour charge d'assainissement est demandé. Le fonds spécial d'aide aux communes est sollicité. La voirie n'est, hélas, subventionnée qu'à 30 % ce qui est peu...

Les **EMPRUNTS** antérieurs à 1983 s'élevaient à la somme de : 2.335.690,00 Frs avec 264.593,53 d'annuités à régler.

Depuis 1983, nous avons emprunté au total 500.000 Frs (eau - trottoirs - assainissement RN105 et déssableur- 3ème tranche d'assainissement) avec 79.457,96 Frs d'annuités.

Aucun emprunt n'a été contracté en 1983-1984-1987-1988. De nombreuses dépenses ont été prises sur nos fonds libres. En effet, en raison du changement de conjoncture - inflation beaucoup plus faible qu'autrefois, environ 2,5 % (3,20 % en 1987), nous avons moins intérêt à emprunter. Notons également que nos emprunts sont de plus courte durée.

Au demeurant, tout ce que nous faisons; nous le faisons avec l'**argent des contribuables**, avec l'argent de tous.

C'est parce que vos élus ont le respect de l'argent public qu'ils ont cherché à bien utiliser cet argent et à ne l'utiliser que pour le service des Valençois.

- **AUTOROUTE A5** -

Dès le 1er septembre 1983, le Conseil Municipal délibérant a demandé la déviation de la RN105. Vœu maintes fois exprimé lors de nombreuses réunions. Que cette déviation soit prévue sur l'emprise de l'autoroute A5.

Les 4 communes, Le Châtelet en Brie - Sivry - Pamfou - Valence sont maintenant d'accord.

L'autoroute devient de plus en plus impérieuse.

La Direction Départementale de l'Equipement s'est livrée à une étude sérieuse en 1984.

Avec EURO DISNEYLAND, l'autoroute A5 est **prévue pour 1992**. L'A5 sera bénéfique au village en raison de la circulation intense sur la RN 105 où de nombreux accidents sont à déplorer et les nuisances des riverains sont évidentes.

Réfection de la RN 105 en septembre 1988 (à la demande du Maire). Les travaux ont été entièrement financés par l'Etat. Coût : 580.000,00 Frs.

- **TRANSPORTS** -

Le **TAXI** Valence-Montereau rend service aux personnes qui n'ont pas de véhicules.

Suite à notre demande du 15 MAI 1985, par arrêté N° 86 AFO/RS 030 du 27.2.1986, M. le Préfet a **ouvert au public** le service spécial de transport d'élèves organisé par le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la région de Donnemarie-Dontilly et ce, à compter du 3 mars 1986. Il a fallu l'accord des différentes parties : Syndicat de transport - Inspection Académique - D.D.E. - Préfecture - Transporteur, ce qui fut long à obtenir...

- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS -

Après de nombreuses réunions de travail, le P.O.S. a été **publié** par arrêté du Maire du 11.6.1985. Depuis cette date il est **opposable aux Tiers**.

Après enquête publique durant un mois du 3 mars 1987 au 3 avril 1987, il a été **approuvé** le 26 octobre 1987.

Notre P.O.S. étant approuvé depuis plus de 6 mois, le Maire délivre les permis de construire. Mais en raison des compétences techniques requises (notamment le Code de l'Urbanisme) la commune recourt au service de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'instruction des dossiers. Par contre, en application d'une délibération du Conseil Municipal du 27 juin 1988, tous les travaux soumis à "autorisation" dépendent maintenant de la commune. Une commission composée de : Mesdames BEAUDENON - BERMOND - Messieurs ROUSSEAU - GARPIEL, présidée par le Maire, a été constituée.

Quelques modifications mineures ont été apportées au P.O.S. par délibération du Conseil Municipal du 18 Mai 1988 et ce, pour permettre un **projet de lotissements** qui comprend **17 maisons**.

Ce lotissement permettra, je l'espère une légère augmentation de la population, notre village étant équipé pour 600 personnes. La commune n'étant, malheureusement, pas propriétaire, notre développement est soumis au "bon vouloir" des propriétaires qui doivent consentir à vendre leurs terrains.

Mais notre village est et tient à rester **village rural**.

Il existe au sein de nos villages "**une qualité de vie**" que les citadins ne connaissent pas. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rendre dans la Capitale... Lorsqu'on

revient à Valence, on réalise cette qualité de vie...

Il est important également de noter le **maintien de la double compétence Gendarmerie-Police** décidé lors de la réunion du 26.3.1984 (voir bulletin "Le Valençois" N° 4)

Notre seul but : l'intérêt du village et de ses habitants.

Notre esprit

Chercher à faire des économies en recourant au **BENEVOLAT**.

Exemples :

- l'électricité à l'intérieur de l'Eglise a été refaite par 3 bénévoles dont 2 conseillers municipaux : J.P. GARPIEL - R. ROUSSEAU et Bernard BEAUDENON, mari de notre adjointe. Economie : 22.000.00 Frs environ.

- fossés creusés par Daniel JACQUET et Philippe CLEROUIN, bénévolement.

- transport des valises des enfants pour les classes de découverte par Daniel JACQUET et ce, encore bénévolement.

- lignes blanches tracées pour le parking de la place de l'Eglise par Jacques BLANQUET.

- pour notre fête communale, les lots sont **donnés** ce qui nous permet de réaliser des bénéfices, bénéfices destinés aux enfants (NOEL et classe de découverte) etc.

Notre GESTION est une GESTION OUVERTE

- Ouverte sur l'extérieur. Personnellement, tout m'intéresse, la routine ne me suffit pas.

- Ouverte à toutes les idées, à toutes les suggestions, à tout ce qui est valable, à tout ce qui est positif, par l'information qui est donnée, ouverte à TOUS. Comme je l'ai déjà dit, à ma connaissance, personne n'a été exclu de notre gestion. Toutes les personnes qui ont voulu participer l'ont pu,

les anciens comme les nouveaux arrivés à Valence, car chaque être humain a son mot à dire, s'il peut apporter quelque chose de constructif.

- VIE ASSOCIATIVE -

La vie associative est active à Valence. Parmi les associations, V.A.L.C. (Valence-Animation-Loisirs-Culture) dont la présidente est Madame Christiane JACQUET ; V.A.L.C. a organisé, entre autres :

- La fête de la musique de 1983 à 1986

- Le NOEL des enfants, finançant entièrement spectacle et cadeaux de 1983 à 1986.

- Le carnaval etc. et surtout chacun se souvient des remarquables expositions des Métiers d'Art d'octobre 1985 et 1986.

Les bénéfices réalisés par V.A.L.C. sont destinés aux enfants.

Merci de votre aide, de votre précieuse collaboration. Tout ce qui est financé par V.A.L.C. représente une économie pour notre budget communal, nous en sommes conscients et vous en remercions.

"ART et CULTURE de la DANSE" dont la présidente est Mme Nadège LECORCHE et l'animatrice Mme Annick JUSSEAUME est également une association très dynamique. La fête de la musique et tous les spectacles présentés ont été un véritable régal artistique. Bravo.

Chaque association garde son autonomie, que ce soit : le CLUB SPORTIF de VALENCE - Section football dont le président est M. Frédéric POULAIN. Les footballeurs organisent notre jumelage sportif avec nos amis allemands de RENDEL depuis maintenant 25 ans. Quelle belle cause ils défendent en prévision de l'Europe. Merci à tous.

Le C.S.V. :

- Section PING-PONG avec M. Georges ROBERT, président ;

- La BOULE JOYEUSE avec M. Gilbert PELLE, président ;

- l'ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS avec M. Georges MARCHAL, président ;

- l'AMICALE des Anciens SAPEURS POMPIERS avec M. Duguesclin TISSIER, président ;

- le CLUB MAURICE VINCENT avec Mme PRADES, présidente ;

- la Société Communale de CHASSE avec M. Hubert LECLERC, président ;

- le CLUB du KARATE, dirigé par les Enfants Heureux avec M. Frédéric CID, professeur.

Les associations jouent un rôle important car elles rapprochent les citoyens et ce, pour certaines, sans clivage de générations. Participant à la vie active, elles sont nécessaires à la vie de toute collectivité locale. Elles doivent être animées, comme nous, par la volonté **d'agir avec les autres et pour les autres**.

Des subventions sont accordées à la plupart des associations communales. Subventions, certes, modestes, mais qui permettent parfois d'obtenir des subventions du Conseil Général, c'est le cas du CLUB MAURICE VINCENT.

Toutes les associations communales ont désormais **libre accès à la salle polyvalente**. La location ne doit pas être un "frein" pour organiser une manifestation. Le principe est la **gratuité** avec toutefois une participation à la consommation d'électricité, afin de sauvegarder les intérêts des contribuables, la note E.D.F. devenant chaque année, de plus en plus importante.

Un règlement de mise à disposition de la salle a été établi en 1983.

- VIE INTERCOMMUNALE -

Notre commune adhère à plusieurs syndicats :

- SIRMOTOM (syndicat intercommunal de la région de Montereau pour le traitement des ordures ménagères)

- Syndicat d'électrification (Valence, Echouboulains, Pamfou)

- Syndicat Intercommunal du Collège ROSA BONHEUR de le Châtelet en Brie

- Syndicat Intercommunal "Brie et Bords de Seine" jusqu'au 20 novembre 1986

- Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Vallée Javot qui est enfin sorti de sa léthargie - il était en sommeil - rien n'avait été fait depuis plus de 10 ans. Le Préfet, lui-même, M. VERBRUGHE, à l'époque, ignorait son existence. Lors d'un rendez-vous dans son cabinet le 11 avril 1983, suite aux inondations à Valence, je lui appris l'existence de ce syndicat.

- L'Association Foncière de Remembrement, jusqu'en mars 1988:

Le maire, les adjoints ou les délégués participent aux réunions organisées par les présidents de ces différents syndicats.

- "Foyer polyvalent"

L'ancien presbytère ayant été acquis le 30 JUIN 1987 (voir Valençois n° 12 éditorial) le Conseil Municipal a sollicité (délibérations des 6 mai - 11 et 24 juin 1987) une **subvention** du conseil général. - 60 % du plafond (700.000,00 Frs) soit **420.000,00** (notre devis est de 1.000.000,00 Frs).

Des sommes importantes ont été inscrites aux budgets supplémentaires 1986 et 1987 : 557.500,00 Frs (ces sommes figurent dans les "restes à réaliser") le financement des travaux est donc prévu.

Notre foyer doit comprendre : une salle pour le 3ème âge, une salle pour les jeunes, une salle informatique, une salle de billard, une bibliothèque, un labo-photos, 2 salles de réunions.

Si le nombre des enfants s'accroissait, en raison du lotissement, nous pourrions transplanter la classe enfantine dans une salle de notre foyer polyvalent (avec l'accord de M. l'Inspecteur d'Académie évidemment).

- Contrat rural

Lors de la réunion du 31 Août 1987, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'élaborer un dossier de candidature à un contrat rural pour un montant total hors taxes de 983.350,00 Frs (voir notre Valençois N° 15).

Ce contrat comporte les opérations suivantes :

- l'église, intérieur, une 1ère tranche, le maximum possible soit 60 % - 592.350 Frs hors taxes.

- le lavoir, sa mise en valeur (151.000 Frs) hors taxes.

- le vestiaire du stade (240.000 Frs) hors taxes.

80 % DE SUBVENTIONS devraient être obtenues.

Département 35 % - Région 45 %

Notre contrat rural est en bonne voie. La 1ère étape a été franchie (accord du département d'une part, de la région d'autre part). La 2ème étape est en cours - Le dossier définitif a reçu l'avis favorable du Conseil Général. Il nous reste à obtenir l'accord de la Région.

Je pense qu'il faut se méfier de tout changement apporté aux **habitudes**, nous en avons eu quelques exemples à Valence... Ne dit-on pas que "l'habitude est une seconde nature..." mais nous ne devons pas rester enfermés dans le "carcan" des habitudes, quitte à déplaire... D'ailleurs ^{il faut} **savoir ce que l'on veut** et ne pas s'esquiver lorsque les choix sont difficiles.

Mais **on n'atteint jamais un idéal**, c'est impossible.

On rencontre bien souvent des difficultés, il faut surtout être conscient de l'écart

entre le rêve, le souhaitable et le possible...

Notre conduite doit être dictée par un principe de base énoncé dans l'art. 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens de 1789 "la **liberté** consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits".

Il est facile de critiquer, de s'opposer... il est plus aléatoire de bien suggérer... et surtout d'être positif.

Je n'entends pas demeurer sourde aux critiques sur tel ou tel point de notre action, sur l'insuffisance de celle-ci dans tel et tel domaine.

Il faut cependant reconnaître que les résultats sont là. Chacun conviendra, je l'espère, que ce mandat fut bien rempli. De plus, chacun peut témoigner que la municipalité a toujours veillé au **respect du droit d'expression** jusqu'à l'extrême limite de ce qui était compatible avec le fonctionnement de l'assemblée municipale. C'est une leçon de démocratie que nous pouvons d'emblée porter au crédit de ce mandat.

Au terme de ce compte-rendu qui révèle, je pense, **l'intensité de notre travail**, je ne voudrais pas conclure sans redire à mes collègues combien j'ai été sensible à l'honneur qu'ils m'ont fait en me confiant cette fonction. Je voudrais aussi remercier le personnel communal pour l'aide très précieuse qu'ils m'ont apportée dans l'accomplissement de ma tâche, malgré quelques heurts avec certains... à qui les obligations de neutralité, de réserve et de discrétion ont du être rappelées.

Je tiens à vous dire combien j'ai apprécié la courtoisie, la disponibilité de certains et je veux remercier tous ceux et celles qui ont œuvré, durant ces 6 années, dans le

même sens que moi, à savoir **l'intérêt général de notre commune et de ses habitants**. A tous ceux et celles qui m'ont aidée dans ma tâche, j'exprime du fond du cœur, ma profonde gratitude.

Je tiens à remercier nos collègues qui quittent le Conseil Municipal.

Tout d'abord, notre 1er adjoint, Roger GILET qui, en dépit de problème de santé, est resté jusqu'à la fin de son mandat.

Madame Marie-Louise KLEIN qui a quitté Valence. Brillant professeur "bardée de diplômes", ses obligations professionnelles la retiennent dans la région parisienne.

Jean-Paul GARPIEL qui se retire pour des raisons personnelles.

Merci de votre aide, de vos précieux conseils durant ces 6 ans.

Avec ma gratitude, je vous renouvelle mes sentiments de très fidèle attachement.

Ce compte-rendu de gestion, sans appareil, n'a d'autre but que de vous présenter de la manière la plus objective et la plus sincère possible, le travail accompli par toute l'équipe municipale depuis 1983.

J'espère que ces pages vous auront permis de vous rendre compte du sérieux de ce travail.

Un mandat d'élus dont la modeste ambition aura simplement été, en restant au service de tous, de faire de Valence un village où il fait bon vivre.

Anne Marie REDON-MICHAUD
Maire



Fête à Valence, pas facile quand le vent tourne

Fête de la musique



Valence plus propre



Noël



Goûter des enfants



La danse avec Annick



Classe de neige

Grand Cru d'Écosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.